

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie – Salle du Conseil.
Le JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 18h15.

Affiché, le 12/09/2024



ORDRE DU JOUR :

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

A) FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01/08/2024

B) INTERCOMMUNALITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS AU 1ER JANVIER 2025

2. FINANCES LOCALES

A) DIVERS

TARIFS POUR LES SPECTACLES DE PIERRE ET LE LOUP DU 15 DECEMBRE 2024 ET DE REMBOBINE DU 20 SEPTEMBRE 2025

B) SUBVENTIONS

PROJET DE GEOTHERMIE A LA MAIRIE ET A L'ECOLE : CHOIX DU SCENARIO

III. DECISIONS DE LA MAIRE

IV. DATES PROCHAINS CONSEILS ET COMMISSIONS

V. QUESTIONS DIVERSES